

Le Comité de direction du CCSPA, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum intercommunal, porte à la connaissance des électrices et électeurs que, dans sa séance du 12 décembre 2018, le Conseil intercommunal du CCSPA Yverdon et Région a :

- **accepté le préavis relatif au budget 2019 du CCSPA Yverdon et Région. Le budget 2019 prévoit un total de charges de Frs. 138'800.00 et un revenu de Frs. 171'050.00, pour un résultat positif de Frs. 32'250.00.**

Le préavis peut être consulté auprès des greffes des communes membres du CCSPA Yverdon et Région. Compte tenu des jours fériés, la demande de référendum doit être annoncée à la Préfecture du district du Jura – Nord Vaudois, dans les quinze jours qui suivent la présente publication. Les listes de signatures doivent être déposées auprès des Municipalités des communes membres dans les vingt jours qui suivent l'autorisation de récolte des signatures accordée par le préfet.

La demande de référendum relative au budget précise les rubriques de la classification administrative qui font l'objet de cette demande.

Le Comité de direction du CCSPA Yverdon et Région

Date de publication : vendredi 21 décembre 2018